



PROJET DES SABLES PÉTROLIFÈRES DE KEARL

Participants au projet

Le projet des sables pétrolifères de Kearl est une coentreprise proposée par Imperial Oil Resources Ventures Limited (l'Impériale) et ExxonMobil Canada Properties (ExxonMobil Canada). En tant qu'exploitant désigné, l'Impériale présente cette demande pour la partie du projet qui vise l'exploitation minière. Les participations préliminaires dans le projet sont estimées à 70 % pour l'Impériale et à 30 % pour ExxonMobil Canada. Les participations définitives seront déterminées en 2006, à la suite de l'évaluation de la campagne de carottage prévue pour l'hiver 2005-2006 sur les concessions de Kearl.

Emplacement

Le projet sera réalisé sur les concessions de sables pétrolifères suivantes, situées à environ 70 kilomètres au nord de Fort McMurray :

- Les concessions 6 et 87, dont l'Impériale possède les droits miniers en totalité. Les zones qui se prêteraient à une exploitation en surface sont concentrées dans la partie ouest de la concession 6 et de la concession 87.
- La concession 31A et la partie est de la concession 36, dont ExxonMobil Canada possède les droits miniers en totalité.
- La partie nord-est de la concession 88, dont ExxonMobil Canada possède la totalité des droits miniers.

Production estimative

La production prévue, selon le scénario de mise en valeur par phases, serait d'environ 300 000 barils de bitume par jour, et pourrait être inférieure ou supérieure à cette estimation. La production initiale s'élèvera à 100 000 barils par jour et passera à 300 000 avec les expansions qui suivront.

Ressources estimatives

Selon les forages d'évaluation pratiqués jusqu'ici, les ressources en bitume récupérable sur les concessions visées par la présente demande sont évaluées à 4,4 milliards de barils.

Coût estimatif

Les premières estimations de coût indiquent que la réalisation par phases de l'exploitation minière et de la séparation du bitume, sans installation de valorisation connexe, entraînerait des dépenses en immobilisations de 4,5 milliards à 6,5 milliards de dollars (en dollars canadiens de 2005). Environ 40 % de ces dépenses seraient engagées au cours de la première phase et 60 % au cours des deux phases ultérieures. Les plans actuels d'aménagement initial de l'exploitation ne prévoient pas d'installation de valorisation sur place, et un plan de commercialisation des futures phases de mise en valeur est en cours d'élaboration.

Processus réglementaire d'examen et de consultation

- dévoilement public initial en 1997 (par Mobil Canada)
- dévoilement du projet mis à jour par l'Impériale en novembre 2003
- consultation de la collectivité, qui se poursuit
- cadre final de l'énoncé des incidences environnementales en avril 2004
- mise à jour de la description du projet en mars 2005
- dépôt des demandes réglementaires en juillet 2005
- examen et approbation par les organismes de réglementation de 2005 à 2007
- travaux techniques, achats et construction de 2007 à 2010
- début de la production de pétrole à la fin de 2010



Retombées socio-économiques

Les retombées prévues du projet sont les suivantes :

- Investissements estimés à 4,5-6,5 milliards de dollars (en dollars canadiens de 2005), somme qui sera principalement dépensée dans la province d'Alberta et ailleurs au Canada.
- La main-d'œuvre qui sera affectée aux travaux de construction dépendra de la stratégie adoptée, mais devrait être d'environ 2 000 travailleurs.
- Plus de 1 000 emplois permanents seraient créés au terme des trois phases de l'exploitation minière.
- Les recettes provinciales et fédérales tirées des impôts sur les sociétés et des redevances devraient s'élever à 24 milliards de dollars (en dollars canadiens de 2005) sur la durée de vie du projet.
- Selon une première estimation, les impôts fonciers devant être perçus par la municipalité régionale de Wood Buffalo seraient de 14,5 millions de dollars par an au terme des trois phases d'exploitation minière.
- Les impôts sur les revenus des particuliers et les retombées des recettes induites auront d'autres retombées positives pour les gouvernements provincial et fédéral.

INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS PROPOSÉES

Exploitation minière de sables pétrolifères

La conception de l'exploitation minière est semblable à celle des exploitations de sables pétrolifères qui existent dans la région de Fort McMurray. Les plans prévoient l'utilisation de pelles, de camions et de concasseurs de grande dimension et d'un système d'hydrotransport des sables pétrolifères de pointe.

L'exploitation minière sera aménagée par phases. La première phase d'aménagement consisterait à nettoyer et à drainer la région en surface, à enlever le muskeg qui recouvre le terrain avant que l'exploitation des sables pétrolifères puisse commencer, et à stocker en piles le muskeg devant servir à la réhabilitation du terrain. La planification actuelle prévoit que la première phase de l'exploitation minière pourra produire 100 000 barils par jour avant la fin de 2010, et la deuxième 100 000 barils par jour de plus avant la fin de 2012. L'exploitation se ferait sur les concessions 6 et 87. La troisième phase de l'exploitation minière viendrait s'ajouter en 2018.

Les plans actuels prévoient une exploitation à partir d'un camp minier avec un horaire de travail par quarts.

Extraction du bitume

Le minerai extrait sera concassé, mélangé à de l'eau pour produire une boue qui sera acheminée et conditionnée dans un pipeline pour alimenter une installation d'extraction du bitume. Le bitume extrait aura l'aspect d'une mousse constituée d'un mélange de bitume, d'eau et de solides. Cette mousse sera dirigée dans une installation de traitement qui produira un pétrole bitumineux prêt à être mis en vente.

Valorisation et transport du bitume

La présente demande ne prévoit pas d'installation de valorisation sur place. Des plans de commercialisation pour Kearl sont en cours d'élaboration; plusieurs options sont toutefois examinées à l'heure actuelle :

- le traitement du bitume dans une des raffineries existantes de l'Impériale et d'ExxonMobil ou dans une installation tierce;
- la construction d'une nouvelle installation de valorisation;
- la vente du bitume à des installations de valorisation existantes.

Comme le projet ne prévoit pas actuellement de valorisation sur place pour réduire la viscosité du bitume afin de pouvoir l'acheminer par pipeline, plusieurs possibilités de mélange sont à l'étude. Ces possibilités comprennent l'ajout d'un hydrocarbure léger comme diluant ou d'un pétrole brut synthétique. Le produit obtenu serait acheminé sur le marché par un pipeline dans le réseau existant ou un nouveau réseau vers Edmonton ou Hardisty, en Alberta. Tout projet important de valorisation du bitume ou d'aménagement d'un pipeline dans le cadre du projet Kearl fera l'objet d'une demande distincte.



Gestion des résidus miniers

Les résidus miniers (mélange d'argile fine et d'eau) constituent un sous-produit du procédé d'extraction du bitume. La demande prévoit une zone de gestion des résidus miniers dans la partie nord-est de la concession 6. Le recours à une technique classique de traitement des résidus miniers est prévu jusqu'à ce que ces résidus puissent être stockés dans une carrière qui aura été épuisée, où sera alors mise en œuvre la technique de gestion des résidus miniers regroupés. L'Impériale pourra ainsi limiter les perturbations de la surface, réduire la quantité des résidus miniers et accélérer la remise en état de la zone extérieure des résidus miniers.

Alimentation en eau douce

La conception actuelle prévoit que la rivière Athabasca constituera la source d'eau douce de l'exploitation avec 30 jours de stockage d'eau pour parer à toute éventualité. Un autre site de stockage d'eau pour faire face aux éventualités est prévu dans la demande, s'il y avait lieu d'accroître cette capacité ultérieurement.

Centrales de cogénération

L'exploitation prévoit l'implantation d'une centrale de cogénération de 85 mégawatts à chaque phase de l'exploitation minière.

PERSONNES-RESSOURCES

À brève échéance, les activités visant à la réalisation du projet seront coordonnées par les bureaux de l'Impériale à Calgary, en Alberta. Voici l'adresse de la compagnie :

Pétrolière Impériale Ressources
3535 Research Road NW
Calgary, Alberta T2I 2K8

Prière d'adresser les demandes de renseignements sur le projet aux personnes suivantes :

Mark Little
Directeur – Mise en valeur des sables pétrolifères de Kearl
Tél. : (403) 284-7490
mark.s.little@esso.ca

Stuart Nadeau
Directeur – Environnement et réglementation
Tél. : (403) 284-7543
stuart.nadeau@esso.ca

Roy Steinhauer
Directeur – Affaires autochtones
Tél. : (403) 237-3710
roy.g.steinhauer@esso.ca

Pius Rolheiser
Conseiller – Affaires publiques
Tél. : (403) 237-2663
pius.j.rolheiser@esso.ca



POUR CONSULTER LES DEMANDES

Des exemplaires de la demande peuvent être consultés dans les bureaux suivants :

Calgary

Alberta Energy and Utilities Board

Edmonton

Alberta Environment – Northern Region

Fort McMurray

Bibliothèque publique de Fort McMurray
Oil Sands Discovery Centre
Fort McKay Industry Relations Corporation

Fort Chipewyan

Bureau municipal de Fort Chipewyan

Un résumé de la demande peut aussi être consulté sur le site Web de l'Impériale à [**www.limperiale.ca**](http://www.limperiale.ca)

